

Le conseil en bref. Centres de secours, tarifs des EHPAD, algues vertes...

Financement du SDIS et des centres de secours. 874.000 € sont alloués pour remplacer le réseau radio actuel (réseau analogique) par un nouveau réseau numérique Antares, qui utilise une infrastructure nationale avec les autres services d'urgence; 96.000 € pour le renouvellement des équipements de protection individuelle; 594.000 € pour la construction du centre d'incendie et de secours du Pays bigouden sud (coût du projet : 1,98 M€) et 82.500 € pour les travaux d'aménagement du centre d'incendie et de secours de Carhaix (projet de 275.000 €).

Crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS). Il répond à une demande forte du secteur associatif à but non lucratif. Alors que les organismes à but lucratif ont bénéficié du CICE (crédit impôt compétitivité emploi) depuis début 2013, le crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires rétablirait l'équilibre. Pour en bénéficier, les associations à but non lucratif, les fondations, les centres de lutte contre le cancer, les syndicats professionnels et les organismes de complémentaire santé régis par le code de la mutualité, doivent être des employeurs redevables de la taxe sur les salaires et bénéficier de l'abattement de 20.304 € sur le montant annuel de la taxe sur les salaires dont ils sont redevables.

Réforme de la tarification des Ehpads. Plus de 45 M€ ont été versés aux Ehpads en 2017 dans le cadre de la politique « Bien vieillir ». Elle a permis de réduire le montant à la charge du résident. Le tarif médian des établissements s'élève à 55,56 € par jour, soit 1.668 € par mois. La loi d'adaptation de la société au vieillissement prévoit la réforme de la tarification. En clair, les tarifs vont devoir

converger. Le point d'indice du coût moyen de la dépendance est fixé par arrêté de la présidente. Il est de 7,09 € en 2017. Sur les 107 Ehpads concernés, 55 sont au-dessus, 52 en dessous de ce point. Le forfait dépendance « cible » sera relevé pour les 52 Ehpads qui sont en dessous. Il sera figé pour les 55 autres.

Dotations aux collèges. Pour le fonctionnement des établissements : 5,586 M€ pour les collèges publics ; 9,092 M€ pour les collèges privés.

Rénovation thermique des logements sociaux. Un montant de 1,542 M€ avait été voté en janvier. Les critères de sélection sont précisés : Les opérations sélectionnées devront comporter 30 logements ou plus. Le revenu annuel moyen des locataires avant travaux devra être inférieur ou égal à 12.350 €. 670 logements pourront être financés.

2^e plan de lutte contre les algues vertes. Un montant total de 55,5 M€ lui est alloué. Le conseil départemental versera 1,2 M€; la Région 11,8 M€; l'État 25 M€; l'Agence de l'eau 16 M€ et le conseil départemental des Côtes d'Armor 1,5 M€. En Finistère, les anses de Locquirec, de l'Horn-Guillec et du Quillimadec-Alanan, ainsi que les baies de Douarnenez et de la Forêt-Fouesnant en bénéficieront.

Aide aux victimes d'Irma. Le Département souhaite exprimer sa solidarité. Une subvention de 20.000 € a été votée. La moitié va au Secours populaire, pour appuyer le programme d'aide de première urgence aux victimes ; l'autre moitié à la Fondation de France sur le programme de post-urgence visant l'accompagnement des personnes sinistrées les plus vulnérables.

BRETAGNE EXPRESS

Plouzané. Conférence publique sur la dystonie

Aujourd'hui, l'Enib (École nationale d'ingénieurs de Brest) accueille une journée de rencontre sur la dystonie, qui réunira des malades et leurs proches, des neurologues spécialisés et des étudiants en médecine et kinésithérapie. Dans le cadre de cette rencontre, une conférence, ouverte au public, se tiendra sur les différents types de dystonie. Elle sera animée par le docteur Irina Viakhireva, neurologue spécialisée au CHU de Brest et médecin injecteur de toxine botulique. Rendez-vous à 15 h, dans l'amphithéâtre Kéréon de l'Enib, 945, venue du Technopôle, à Plouzané. Contact : tél. 02.98.05.66.00.

Guerlédan. La commune nouvelle pourra porter le nom du lac

Le tribunal administratif de Rennes a validé le nom de Guerlédan pour baptiser la commune nouvelle qui regroupe, depuis le 1^{er} janvier 2017, les anciennes communes costarmoricaines de Mûr-de-Bretagne et Saint-Guen. Six autres communes du secteur, Saint-Aignan (56), Caulreil (22), Sainte-Brigitte (56), Saint-Gelven (22), Perret (22) et Laniscat (22), de même qu'une vingtaine de particuliers et entreprises riverains du lac, avaient saisi la justice pour s'opposer à la dénomination de « Guerlédan », estimant que le choix de ce nom était préjudiciable pour l'intérêt touristique du secteur.

Département. L'accueil des mineurs étrangers fait débat

Thierry Charpentier

L'afflux des mineurs isolés dans le Finistère a tendu les débats, hier, lors de la session du conseil départemental. Ils avaient pourtant commencé par une motion unanime de soutien au petit Fañch. Quant au projet de loi de finances 2018, il inquiète grandement la collectivité.

Quelques manifestants CGT, participant à la 3^e journée de mobilisation contre les ordonnances de la loi Travail, ont brièvement déroulé une banderole au-dessus de l'hémicycle.



Après le soutien du conseil régional à Fañch le 26 septembre, l'assemblée départementale n'est pas en reste. « Bien des choses peuvent mettre en danger la République. Le tildé ne fait décidément pas partie de celles-ci », a dit en préambule la présidente, Nathalie Sarrabezolles. Elle a aussi révélé qu'elle recevrait prochainement la direction générale de France 3 pour rappeler « l'importance de maintenir l'édition locale Iroise ».

« Mauvaises habitudes »

Après avoir pesté contre une décentralisation en trompe-l'œil, Christian Troadec, pour les Régionalistes, a proposé une motion de soutien et de reconnaissance en faveur du tildé. « En tant que Finistériens, nous ne pouvons pas faire moins ! ». Maël de Calan, porte-parole de l'Alliance, lui emboîte le pas : « Souscrivons-y ! ». Le vœu de soutien aux parents « qui veulent donner à leur enfant un prénom correctement orthographié », a été adopté à l'unanimité. Une deuxième expression commune est venue sur le dossier de Finistère Habitat. Entre-temps, Maël de Calan a déploré des « mauvaises habi-

tudes de la majorité : La baisse récurrente des investissements, réduits de 15 M€ en dix ans, des projets routiers gelés ». Et d'appeler à des économies - « Contraignez les dépenses de personnel, réduisez les frais de fonctionnement de notre assemblée ! ».

Mesures « gravissimes »

Armelle Huruguen, vice-présidente, a répliqué en dénonçant « une farce et un mensonge ». Pour elle, le gouvernement enlève petit à petit les moyens de leur développement aux territoires. « La marche arrière est engagée », dit-elle, citant des mesures « gravissimes », inscrites dans le projet de loi de finances 2018, notamment pour l'avenir du logement public.

Le Morlaisien Jean-Paul Vermot, président de Finistère Habitat, abonde : L'office départemental HLM perdrait 4,2 M€ sur les 6 M€ annuels de résultats. « Ces 6 M€, totalement réinvestis, créaient un effet levier qui permettait d'injecter 60 M€ dans l'économie pour la construction neuve de 360 logements et la réhabilitation du parc existant. Avec les 1,6 M€ restants, j'espère faire 14 M€ d'investisse-

ments. L'impact sera majeur, alors que le bâtiment sort de dix ans de crise ! », déplore-t-il. L'Alliance et les Régionalistes ont rejoint sa position.

180 mineurs étrangers

Ce sont les 1,6 M€ de crédits supplémentaires inscrits pour l'accueil des mineurs étrangers confiés à la protection de l'enfance, qui ont cristallisé les attaques de l'opposition. En 2017, ils ont été plus de 180, contre 109 en 2016. « Vous auriez dû être plus ferme ! », insiste la Douarneniste Jocelyne Poitevin. « Notre position n'a pas changé. Ce qui a changé, c'est le nombre de jeunes non accompagnés qui arrivent dans le Finistère », répond Nathalie Sarrabezolles.

Là où le bât blesse, c'est sur la prise en charge de l'évaluation de leur âge (via une coûteuse scintigraphie osseuse), actuellement réalisée sur les fonds du Département alors qu'elle est du ressort de l'État. Le premier ministre Édouard Philippe devrait annoncer, aujourd'hui, à Marseille, à l'assemblée des départements de France, des mesures pour les soulager. Nathalie Sarrabezolles s'y rendait, hier soir.

PRIX PROMO

LE FRAIS DISCOUNT NETTO

VENDREDI 20 AU SAMEDI 21 OCTOBRE

PROMO

1

€69

le filet de 2 kg

Origine

ESPAGNE

ORANGE

Variété Naveline
Calibre 5/6
Catégorie 1
Soit 0,85 € le kg

Suggestion de présentation.
Photo non contractuelle.

Netto

netto.fr